
Enquête Publique environnementale relative à
un permis d'aménager portant sur la
requalification du site des Îlettes sur la
commune de Sallanches (Haute-Savoie)

Référence Tribunal Administratif de Grenoble : n° 24000200/ 38

Rapport d'enquête

2- Conclusions motivées et Avis

Table des matières

1	Le Projet.....	3
1.1	L'objet de l'enquête	3
1.2	Le déroulement de l'enquête	3
1.3	Les enseignements de l'enquête	4
2	Appréciation du Projet.....	6
2.1	Accès et mobilité sur le site :	6
2.2	Évaluation environnementale	7
2.3	Les activités et infrastructures.....	8
2.4	Les concertations préalables	8
2.5	Le financement du projet.....	9
2.6	Concernant les recommandations MRAe.....	10
3	Conclusions motivées.....	10
3.1	Points positifs :	10
3.2	Points faisant l'objet de recommandation	11
3.3	Point faisant l'objet de réserve.....	11
4	Avis	12

Ce document présente mes conclusions motivées et mon avis à l'issue de l'enquête publique concernant « Enquête Publique environnementale relative à un permis d'aménager portant sur la requalification du site des Îlettes sur la commune de Sallanches (Haute-Savoie) » référencée par le tribunal administratif de Grenoble n°E24000200/ 38

Mes conclusions et avis sont établis et rédigés sur la base :

- De mon analyse du dossier proposé à la consultation du public ;
- Des visites sur le terrain ;
- Des observations exprimées par le public ;
- Des avis des différentes entités consultées ;
- Des réponses de la Maîtrise d'Ouvrage à la demande de compléments d'informations faite à l'issue de l'enquête ;
- De ma propre conviction.

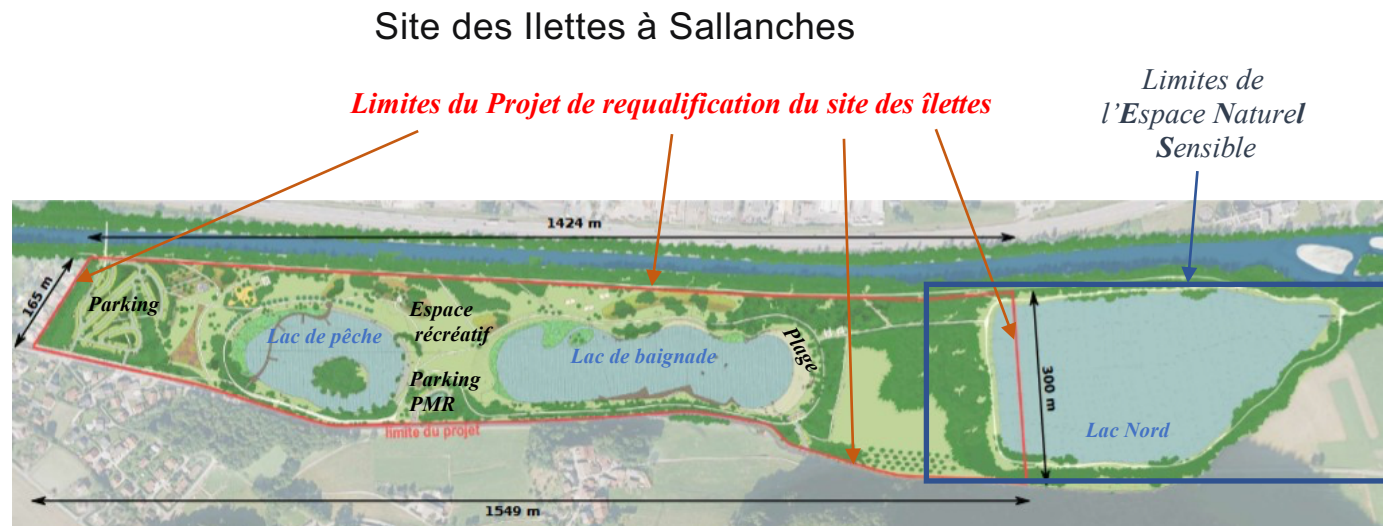
1 Le Projet

1.1 L'objet de l'enquête

Le projet consiste à « renaturer » le site des Îlettes et à l'aménager en pôle de nature et de loisirs.

Le site des Îlettes s'étend sur une superficie totale de 46 ha. Seuls 32 hectares de cette surface sont impactés par le projet. Les 12 hectares restant, situés au nord du site, sont conservés en l'état et classé en Espace Naturel Sensible (ENS).

La partie nord du projet est intégrée dans la zone ENS. Sur cette zone des interventions minimales sont prévues afin de « renaturer » le parking actuellement situé dans le secteur et conserver la biodiversité naturelle du lac Nord et de son alentour..



1.2 Le déroulement de l'enquête

Le dossier présenté à la consultation du public a constitué une bonne base pour saisir les enjeux et ambitions du projet.

Les notes et plans joints au dossier, ont permis d'appréhender et comprendre les objectifs du Maître d'Ouvrage. Les impacts sur l'environnement avant et après projet ainsi que ceux pendant les travaux, ont été en grande partie identifiés et évalués.

L'information du public, les modalités de consultation du dossier du projet et l'enregistrement des observations du public, ont été réalisés conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté municipal n° AMP_2024_0060 , en date du 25.11.2024, prescrivant l'organisation de l'enquête publique.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et humaines. Aucun incident n'est à signaler.

A l'issue de la phase d'accueil du public et avant rédaction du rapport, j'ai sollicité des informations complémentaires auprès du Maître d'Ouvrage. Celui-ci a répondu au travers d'un mémoire (document joint en annexe du rapport).

Plusieurs organismes et personnes publiques associées ont été consultés.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis des recommandations sur le projet proposé, concernant notamment la nécessité d'évaluer les incidences de la phase d'exploitation du projet, de mieux justifier les hypothèses et méthodologies, et de renforcer le dispositif de suivi.

La commune de Sallanches (Maître d'Ouvrage) a répondu à l'avis de la MRAe, en fournissant des précisions et des compléments d'information sur les points soulevés.

1.3 Les enseignements de l'enquête

Le projet présenté par la Mairie de Sallanches a suscité des avis partagés, allant de l'enthousiasme à l'opposition ferme.

- Les dépositaires d'observations favorables au projet considèrent :
 - Que ce projet valorise la nature et les activités respectueuses de l'environnement tout en étant à proximité du centre-ville.
 - Que la passerelle aujourd'hui existante quoique hors du présent projet, est un avantage pour l'accès au site par de la mobilité douce ;
 - Que les espaces de loisirs (jeux enfants, amphithéâtre .) et de détente (solarium .) et le ponton pour les pêcheurs, sont des atouts pour le site ;
 - Que des solutions sont proposées pour faciliter l'accès aux espaces de loisirs et de détente
 - Pour les Personnes à Mobilité Réduite avec des installation qui leur sont dédiés ; un parking à proximité de l'espace récréatif et une aire de retournement pour véhicule (sans stationnement possible) proche de la plage ;
 - Par la mise en service pendant la période estivale, de navettes adaptées aux PMR, et gratuites pour tous. Les familles avec jeunes enfants et les pratiquants d'activités aquatiques pourront emprunter ces navettes pour se rendre sur les lieux d'activités soit depuis le centre de ville de Sallanches, soit depuis le parking situé au sud du site;
 - Que l'espace clôturé et en friche, occupé hier par l'aérodrome, sera aménager et ouvert au public.

- Les dépositaires d'observations critiques au projet :
 - Expriment le souhait de voir conserver au site, le côté sauvage et calme d'aujourd'hui sans pour cela remettre en cause un aménagement du secteur ;
 - Dénoncent l'ampleur des travaux et des aménagements excessifs et inutiles tels que le ponton pour les pêcheurs, le solarium, l'amphithéâtre et l'installation éventuelle d'un restaurant. Ces aménagements sont considérés comme non conformes à l'objectif affiché du Maître d'Ouvrage de faire de ce site un espace nature.
 - Remettent en question les agrandissements des lacs de baignade et de pêche au motif du risque de perturbations pour la faune et la flore et de pollution des eaux;
 - Dénoncent le plan de circulation et de stationnement prévu sur le site et ses alentours, en période estivale et de grande affluence, pour les raisons suivantes :
 - L'unique parking grand public, situé au sud du site est trop éloigné de l'espace récréatif (environ 500m), de la plage (+ de 1km) et du lac Nord dédié aux activités nautiques et à la pêche à la carpe (1km⁴).
 - Des solutions complémentaires à celles proposées (navettes et cheminements par mobilité douce) par la mairie de Sallanches, sont demandées pour faciliter le déplacement sur site des familles avec jeunes enfants et des pratiquants des activités nautiques sur le lac Nord ;
 - La traversée de Saint Martin présente aujourd'hui et probablement encore plus demain, des problèmes de sécurité liés à la circulation automobile. Le projet pourrait être l'occasion de repenser le plan de circulation ;
 - Dénoncent la fermeture estivale de l'ancienne route Impériale qui obligerait les riverains du site (notamment les habitants de St Martin et de Luzier), à transiter par la zone industrielle et par le centre-ville de Sallanches•
 - Attirent l'attention sur divers risques environnementaux :
 - Liés au projet en matière de pollution et de dégradation de la qualité de l'eau pendant la phase de travaux, qui pourraient mettre en contact la nappe phréatique et l'eau des lacs
 - Liés à la potentielle pollution des sols de l'ancien aérodrome et des lieux qui par la passé ont servi de décharge;
 - S'interrogent sur le budget et le financement du projet :
 - Le coût du projet est disproportionné au regard des besoins d'un site se voulant « naturel » ;
 - Des observations font état d'interrogations quant à l'utilisation des subventions départementales au titre d'Espace Naturel Sensible. (À hauteur de 42%) pour un projet classé hors ENS dans la quasi-totalité de sa superficie ;
 - Certains dépositaires estiment qu'il existe d'autres priorités pour la ville

Avertissement: il n'est pas de la compétence du Commissaire Enquêteur dans le cadre de cette enquête, de porter un avis sur la priorisation et l'ordonnement des projets portés par la commune de Sallanches.

- Regrettent le manque de concertation et de consultation des habitants de Sallanches et des environs lors de l'élaboration du projet.

2 Appréciation du Projet

Mon appréciation sur le projet de requalification du site des Ilettes, prend en considération les observations du public, l'étude d'impact et l'avis de la MRAe. Les principaux thèmes abordés sont l'accès et la mobilité sur le site, l'évaluation environnementale, les activités et infrastructures projetées, la concertation et le financement du projet.

2.1 Accès et mobilité sur le site :

- La fermeture estivale et l'interdiction de stationnement permanent le long l'ancienne route impériale sont conformes à la volonté affichée par le Maître d'Ouvrage :
 - De prioriser les déplacements doux pour accéder et circuler sur le site ;
 - De limiter la circulation et contenir le stationnement des véhicules à moteurs afin de rendre le site « espace naturel ».
- La gêne occasionnée par la réglementation de circulation, pour les résidents à proximité du site (notamment de St Martin et de Luzier), est réelle. Elle serait limitée aux mois d'été ; période de fermeture des établissements scolaires. Une option, envisagée par le Maître d'Ouvrage serait de rendre cette route en sens unique lorsqu'elle serait ouverte à la circulation :

Commentaire CE : La mise en sens unique de l'ancienne route Impériale rendrait la « gêne » permanente pour des utilisateurs de cette voie de circulation, les obligeant, soit pour l'aller soit pour le retour, à transiter par le centre -ville de Sallanches ou la zone industrielle.

- Selon la commune de Sallanches, l'augmentation de circulation pour accéder au site, ne devrait pas être excédée la situation actuelle notamment les jours de grande fréquentation.

Commentaire CE : J'enregistre l'engagement de la mairie de Sallanches à suivre de fréquentation du site à prendre des dispositions si nécessaire en complément
Je note également l'engagement de la mairie de Sallanches à maintenir et augmenter les fréquences des navettes (adaptées aux PMR) gratuites pour accéder et se déplacer sur le site

- La concentration du stationnement un seul parking de 450 places, situé à l'extrémité sud du projet, est de nature à favoriser et préserver l'espace naturel sur le restant du site.
- Le parking de 40 places, situé à proximité de l'espace récréatif entre les lacs de pêche et de baignade, sera dédiée exclusivement aux personnes à mobilité réduite.

Réf. TA Grenoble : n°E24000200/ 38

- Une aire de dépose (des PMR notamment) et de retournement des véhicules des « professionnels » œuvrant sur le site et pour les livraisons, est prévue au niveau de la plage du lac de baignade. Aucune possibilité de stationnement n'est prévue à ce niveau. Le parking actuel situé dans ce secteur est appelé à disparaître.
- Le respect de l'usage des infrastructures routières et du parking PMR, nécessitera des actions d'autorisation et contrôle.

Commentaire CE : Je note, dans le document du Maître d'Ouvrage, « réponse aux demandes de compléments du commissaire enquêteur », que plusieurs solutions de circulation motorisée et d'accès au parking PMR et à l'aire de retournement, sont prévues :

« L'accès aux parkings espace récréatif et plage se fera par des barrières qui fonctionnent avec un code. Ce code d'accès sera fourni sur demande auprès des services municipaux ou de l'Office de Tourisme pour les personnes habilités (PMR et « professionnels »)

Un numéro de téléphone sera indiqué sur la barrière pour les PMR qui pourront ainsi être mis en contact avec un gestionnaire de la ville et/ou l'office de tourisme Les codes sont modifiés de manière hebdomadaire pour éviter les abus.... Les codes sont préétablis au lancement de la saison estivale et transmis en amont à tous les ayants droit, services de secours, MNS, gestionnaire du snack, services municipaux ».

2.2 Évaluation environnementale

- Beaucoup d'habitants de la commune et de proximité, disent se rendre sur le site pour promener leurs chiens. La réglementation proposée dans le cadre du projet va dans le sens de la sécurité pour les personnes, de la faune et de la protection de la flore, en interdisant les chiens dans des secteurs sensibles et proches des activités de loisirs. Sur le restant du site les chiens devront être tenu en laisse.

Commentaire CE : Un espace réservé et limité, dans lequel les chiens pourraient s'ébattre sans être tenu en laisse, serait de nature à répondre au souci de sécurité des usagers et de protection de la nature, tout en donnant satisfaction aux propriétaires de chiens.

Des demandes ont été exprimées afin de créer une aire, éventuellement close, dans laquelle les chiens pourraient vaguer et jouer en toute liberté sans devoir être tenu en laisse.

- Dans le projet des mesures sont prises pour protéger la faune et pour limiter la pollution des eaux pendant la période des travaux. Pendant la phase des travaux je note la présence sur site d'un écologue dont la mission sera de repérer les lieux et causes de pollution non identifiés dans le dossier. Je note également l'engagement du Maître d'ouvrage à agir pour limiter et traiter ces pollutions.

Commentaire CE : J'estime que l'étude d'impact réalisée est exhaustive et complète. Elle précise les impacts notamment sur la flore, l'avifaune, les insectes et les chiroptères. Des mesures d'évitement et de réduction des impacts sont précisés. Les impacts sont évalués.

7/12

J'enregistre que le projet prévoit la création de nouveaux milieux pour compenser les abattages (arbres) et la destruction de la flore (roselière) dû à l'élargissement des lacs de pêche et de baignade et autres travaux.

2.3 Les activités et infrastructures

- Le projet prend en compte les différents usages actuels du site : promenades, baignade, pêches et activités sportives

Commentaire CE : Je note que des suivis de fréquentation des activités, seront effectués par la commune. Il serait souhaitable que ce suivi intègre un constat des dégradations du site (installations, flore, faune).

- Beaucoup d'interrogations concernent la pertinence de certains aménagements dont notamment l'usage d'un amphithéâtre et la nécessité d'un restaurant permanent. Par ailleurs quelques observations font état d'une insuffisance de toilettes et poubelles le long des chemins de promenades et à proximité des aires de loisirs et détente.

Commentaire CE : Je prends en considération les remarques concernant l'amphithéâtre et estimant que ce type d'aménagement est en contraction avec l'objectif affiché d'un aménagement qui garderait un aspect nature.

Concernant l'éventuel restaurant qui serait implanté à proximité immédiate du parking végétalisé situé à l'extrême sud du site, j'estime qu'il n'impacterait pas ou peu la biodiversité et l'aspect nature du site essentiellement axés autour des lacs de pêche et du Nord.

Concernant la demande de multiplication de toilettes et de poubelles, cette remarque est à prendre en considération pour la propreté du site.

2.4 Les concertations préalables

Plusieurs observations font état d'un manque de concertations préalables entre le porteur du projet et le public. Je note que plusieurs consultations et sondage ont eu lieu concernant le projet de réaménagement du site des llettes.

- Réunion publique du 3 octobre 2024 : Une réunion publique a été organisée pour présenter le projet au public. Suite à cette réunion, des rencontres spécifiques ont été organisées avec les pratiquants de planche à voile et la société de pêche.

Réf. TA Grenoble : n°E24000200/ 38

- Une consultation citoyenne en ligne a été menée entre mars et avril 2022, recueillant les avis de 1083 participants, dont 85% de Sallanchards. Cette consultation a confirmé l'attachement des habitants au site. Ont été notamment soulignés lors de cette consultation
 - Que les activités principales pratiquées étaient la promenade, les activités sportives et la baignade. Je note que les activités culturelles ne sont pas citées.
 - Des besoins de réfection des chemins piétons, de règlement du stationnement des véhicules sur le site, de protection de la biodiversité et d'entretien du site (ramassage des ordures, maintenance des mobiliers et installations fixes).
- Sondage en ligne : Un sondage en ligne, auquel 176 personnes ont répondu, a été réalisé d'octobre à décembre. Les résultats ont montré que 91% des participants souhaitaient une simplification du projet.

Commentaire CE : Si plusieurs consultations ont eu lieu pour informer et recueillir les avis du public, je relève que les résultats ont été diversement pris en compte dans le projet final.

2.5 Le financement du projet

Le budget du projet est évalué à environ 5,5 M€ dont 2,3M€ de financement public par le Département de la Haute Savoie au titre du classement Espace Naturel Sensible (ENS).

Je constate que seule la partie nord du site au-delà du lac de baignade et une petite partie du lac nord (voir schéma ci-après) sont compris dans le périmètre ENS. Dans ce secteur du projet sont prévus des aménagements minimalistes style abris d'observation de la faune et la re-végétalisation du parking appelé à disparaître et situé entre le lac de baignade et le lac nord.

Une participation financière moindre du département serait de nature à remettre en question le projet tel que présenté dans le dossier de consultation. Un projet plus sobre, tel que préconisé lors des réunions de concertation et rappelé par des déposataires d'observations, serait de nature à satisfaire un nombreux public, notamment Sallanchards, tout en respectant l'objectif de requalification du site des Îlettes en espace nature, de loisirs et de détente.

Réf. TA Grenoble : n°E24000200/ 38

Limites du Projet de requalification du site des îlettes



Commentaire CE : Sans complément d'arguments complémentaires qui justifieraient le montant prévisionnel de la subvention ENS, j'estime excessif le financement à hauteur de près de 42% du coût total de réaménagement de l'ensemble du site des Îlettes, au titre de l'ENS,

2.6 Concernant les recommandations MRAe

Je relève que le maître d'ouvrage a pris en compte une partie importante des recommandations de la MRAe.

Il est toutefois notable que le maître d'ouvrage a choisi de ne pas suivre toutes les recommandations, en particulier celle concernant l'évaluation des incidences d'une potentielle augmentation de la fréquentation du site.

La non prise en compte de l'augmentation de la fréquentation contredit les objectifs mêmes du projet qui visent à accroître l'attractivité touristique du site.

3 Conclusions motivées

Le projet d'aménagement des îlettes à Sallanches présente des points positifs et points faisant l'objet de recommandation et de réserve.

3.1 Points positifs :

- Valorisation du site naturel et amélioration de son attractivité ;
- Amélioration de l'accessibilité et des placements sur site par des modes de déplacement doux et la mise en service de navettes gratuites.
- Concentration du stationnement sur site des véhicules (hormis ceux des PMR) en un seul parking végétalisé de 450 places ;
- Création d'une cohérence paysagère et d'usages par l'intégration de l'ancien aérodrome et des surfaces nouvellement acquises par la mairie ;

10/12

Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur

- Prise en compte de la préservation voire du renforcement de la biodiversité ;
- Maintien et renforcement des activités existantes, promenade, baignade, pêche et activités sportives:
 - Par la réalisation de chemins piétons et d'autres dédiés à la mobilité douce
 - Par l'adoucissement des berges des lacs et l'agrandissement de la plage;
 - Par l'installation d'équipements pour le loisir et la détente tel le ponton de pêche et le solarium.

Chemins tracés, plage agrandie et équipements sont de nature à préserver la flore, l'avifaune et les faunes terrestre et aquatique, en canalisant les déplacements et sédentarisant dans des lieux précis, un nombre important de visiteurs du site.

3.2 Points faisant l'objet de recommandation

1. **Recommandation concernant l'augmentation de la fréquentation :**

Le projet affiche comme objectif d'augmenter l'attractivité du site des Îlettes. L'augmentation prévisible de la fréquentation, pourrait compromettre les objectifs de préservation de l'environnement. Je recommande d'élaborer un plan de gestion de la fréquentation et de prévoir des mesures pour limiter les impacts environnementaux dus à l'augmentation du nombre de visiteurs. Ce plan devrait prendre également en considération l'impact dans la traversée de St Martin et l'impact de stationnements « sauvages » sur et aux alentours du site.

2. **Recommandation concernant la maintenance du site**

Le suivi de la fréquentation du site proposé par la mairie de Sallanches devrait inclure un relevé des dégradations constatées sur les installations fixes (barbecue, ponton solarium, ...), et sur la flore et la faune. Le plan de gestion devrait définir les moyens mis en œuvre pour assurer la maintenance du site.

3. **Recommandation concernant l'amphithéâtre**

Je n'ai pas identifié dans l'historique du site, dans le projet et dans les observations, des demandes et besoins qui nécessiteraient la création d'un amphithéâtre. Afin de préserver le caractère nature du site, je recommande de renoncer ou de surseoir à la construction de cet ouvrage. Cette construction est en contradiction avec l'objectif de "renaturation" voulu par le Maître d'Ouvrage. Cette contradiction est renforcée par le positionnement de cet ouvrage à proximité du lac de pêche, lieu privilégié pour la préservation de biodiversité et la tranquillité de la faune

4. **Recommandation la promenade des chiens**

Beaucoup d'habitants de la commune et de proximité, se rendent sur le site pour promener leurs chiens. Dans le cadre du maintien de l'activité existante que sont les promenades canines, je recommande la création d'une aire close réservée aux chiens dans laquelle ils pourraient vaguer et s'ébattre en toute liberté sans être tenu en laisse, sans gêner les usagers du site et sans perturber la faune et la flore. Cette aire contribuerait aussi à la propreté du site.

3.3 Point faisant l'objet de réserve

Comme énoncé au §2.5 de ce document, j'estime que le montant prévisionnel de la subvention au titre d'Espace Naturel Sensible, d'environ 42% du montant total pour la

réaménagement de l'ensemble du site des Îlettes, est excessif. J'émet donc une réserve quant à la justification du montant de cette subvention.

Comme également énoncé précédemment j'estime qu'une participation moindre du département de la Haute Savoie, remettrait en cause le projet tel que présenté dans le dossier de consultation. Un projet plus sobre financièrement serait de nature à satisfaire le plus grand nombre tout en conservant et valorisant l'objectif de requalification du site des Îlettes en espace nature, de loisirs et de détente pour un public nombreux, demandeur et essentiellement Sallanchards.

4 Avis

En qualité de Commissaire Enquêteur en charge de la conduite *de « l'Enquête Publique environnementale relative à un permis d'aménager portant sur la requalification du site des Îlettes sur la commune de Sallanches (Haute-Savoie). Référencée n° 24000200/ 38 ».*

J'estime que le projet présente un potentiel certain mais nécessite des ajustements pour répondre aux besoins du plus grand nombre et aux objectifs affichés d'aménagement d'un espace nature et de préservation voire de renforcement de la biodiversité.

J'émet un **avis FAVORABLE** assorti :

- De **quatre recommandations** concernant :
 1. La **réalisation dès à présent**, du plan de gestion, prévu par la mairie de Sallanches, pour contenir et maîtriser l'augmentation de fréquentation très probable en raison de son attrait
 2. Le suivi de fréquentation proposé par la mairie de Sallanches, devrait **intégrer un relevé des dégradations** constaté sur le site (installations, flore, faune) et prévoir un **plan d'action pour la maintenance et la propreté du site**.
 3. L'annulation de la construction de l'amphithéâtre dont l'utilité n'a pas été démontrée et que j'estime être en contradiction avec l'objectif affiché d'aménager un espace nature ;
 4. La création d'un **espace clôt dans lequel les chiens** pourraient s'ébattre librement.

D'une réserve

1. Concernant le besoin de justification du **financement du projet** à hauteur de 42%, par le département de Haute Savoie au titre du classement Espace Naturel Sensible. En qualité de Commissaire Enquêteur je relève que surface classée ENS , telle que présentée dans le dossier de consultation, est de quelques hectares sur les 32 hectares Elle représente un faible pourcentage de superficie totale du projet d'aménagement du site des Îlettes.

Commissaire Enquêteur
Christian FONTANILLES



12/12

Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur

